



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/1010
5 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA SITUATION AU TADJIKISTAN

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 10 de la résolution 1061 (1996) du Conseil de sécurité, en date du 14 juin 1996, par lequel le Conseil m'a prié de lui rendre compte tous les trois mois des progrès réalisés vers un règlement politique d'ensemble du conflit ainsi que des opérations de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT). Il relate les événements intervenus depuis mon dernier rapport, daté du 13 septembre 1996 (S/1996/754).

II. MAINTIEN DU CESSEZ-LE-FEU ET ACTIVITÉS DE LA MONUT

2. Pendant la période considérée, la situation au Tadjikistan a été marquée par un cessez-le-feu fragile dans la vallée du Karateguine et des combats sporadiques dans le secteur de Tavildara, des tensions à Douchanbé et aux environs, ainsi que le long de la frontière avec l'Afghanistan, essentiellement dans le secteur de Kalai-Khumb. La situation est restée relativement calme dans le reste du pays, jusqu'à la fin du mois de novembre, lorsqu'elle s'est très gravement détériorée avec les attaques lancées par l'opposition dans la région de Garm.

3. Au moment de l'établissement de mon rapport du 13 septembre (S/1996/754), l'opposition s'était emparée de la vallée du Karateguine depuis Garm jusqu'à la frontière kirghize, tandis que les forces gouvernementales avaient reçu des renforts à l'est de Douchanbé pour enrayer l'avance de l'opposition. Celle-ci, pour sa part, a massé ses combattants à Komsomolabad pour préparer un affrontement. Afin de tenter de désamorcer la situation, la Commission mixte, avec l'appui de la MONUT, a pris des dispositions pour qu'une délégation gouvernementale de haut niveau engage des négociations directes avec les commandants de l'opposition dans la vallée. Le 16 septembre, les deux parties signaient un accord prévoyant plusieurs mesures de confiance, dont la reprise en main de l'administration locale par les autorités locales et la liberté de mouvement dans la région pour les éléments non armés de l'opposition. L'accord du Karateguine a permis d'améliorer considérablement la situation. Il a été respecté, mises à part quelques violations mineures, jusqu'au 1er décembre, lorsque l'opposition a repris Garm par la force.

4. Le cessez-le-feu dans la vallée du Karateguine a également eu pour effet d'amener le calme dans le secteur de Tavildara, où des négociations analogues ont été amorcées. Toutefois, l'accord du Karateguine n'a jamais eu l'appui total des dirigeants de l'Opposition tadjike unie (OTU) qui, pour les négociations au sujet de Tavildara a tenu à envoyer une délégation spéciale de Taloqan. Alors que la MONUT et la Commission mixte étaient encore occupées à mettre au point les dispositions nécessaires au déplacement de cette délégation, l'opposition a avancé dans le secteur de Tavildara et, le 2 novembre, s'est emparée de Kalai-Hussein et de Sagirdacht. La situation s'en est trouvée détériorée dans la vallée du Karateguine, les deux parties s'accusant mutuellement de violations. Au cours de la troisième semaine de novembre, des combats violents ont éclaté dans le secteur de Tavildara, les forces gouvernementales tentant en vain de reprendre Sagirdacht. Au moment de l'établissement du présent rapport, les forces gouvernementales ont reçu des renforts au col du mont Khaburobot, tandis que les forces de l'OTU se regroupaient autour de Sagirdacht.

5. Le 24 octobre, l'opposition a capturé 37 membres de la milice gouvernementale (police) dans le village de Chodmoni, près de Komsomolabad, en exigeant, pour les libérer, que le Gouvernement supprime sept nouveaux points de contrôle qui, selon elle, avaient été établis en violation de l'accord du Karateguine. La Commission mixte et la MONUT ont engagé des négociations intensives pour tenter d'obtenir la libération inconditionnelle des miliciens et la suppression des points de contrôle du Gouvernement. Le 8 novembre, l'opposition relâchait les miliciens en échange de quatre membres de l'OTU qui étaient détenus par le Gouvernement. L'opposition continuait d'exiger la suppression des points de contrôle.

6. Le 26 novembre, la MONUT a été informée que le Gouvernement menait des opérations contre des groupes de l'opposition à Teppi-Samarkandi, à 18 kilomètres à l'est de Douchanbé. Les forces gouvernementales ayant bouclé le secteur, la MONUT n'a pu s'y rendre, malgré plusieurs tentatives.

7. À la mi-novembre, l'accord du Karateguine a commencé à se trouver compromis, avec la prise de Komsomolabad par l'opposition. Le 29 novembre, l'opposition a attaqué un point de contrôle gouvernemental à Chorsada, près de Komsomolabad. Le matin du 1er décembre, l'équipe de la MONUT en place à Garm signalait des combats violents dans la ville, suite à un assaut de l'opposition qui avait pris le bâtiment public principal, la poste et les bâtiments des Ministères de la sécurité et de l'intérieur. Au début de l'après-midi, les forces gouvernementales ont lancé une opération aérienne contre le centre de Garm. L'équipe de la MONUT a alors été transférée à Tadjikabad, pour des raisons de sécurité. Les combats ont fait de nombreuses victimes et ont provoqué l'exode de la population locale. À son retour à Garm, le lendemain, l'équipe de la MONUT a constaté que les forces de l'opposition avaient établi à Garm et à Tadjikabad des positions équipées de mitrailleuses antiaériennes. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'opposition contrôlait la zone située entre Jirgatal et Komsomolabad. Les forces gouvernementales étaient toujours déployées à l'aéroport de Garm mais étaient encerclées par des éléments de l'opposition.

8. Pendant toute la journée du 1er décembre, mon Représentant spécial pour le Tadjikistan, M. Gerd Merrem, est resté en contact avec le Gouvernement et M. Abdullo Nuri, le chef de l'OTU. M. Nuri a nié avoir connaissance de cette attaque et a déclaré qu'il ordonnerait qu'il y soit mis fin. Les commandants des forces de l'opposition n'ont pas reçu cet ordre et, en tout état de cause, les forces de l'opposition ont poursuivi leur attaque.

9. Les 2 et 3 décembre, M. Merrem a poursuivi activement ses efforts pour tenter de maîtriser la situation, en tenant compte du fait qu'une rencontre devait avoir lieu entre le Président Emomali Rakhmonov et M. Nuri quelques jours plus tard, le 9 décembre. Le 3 décembre, les membres d'une équipe de la MONUT patrouillant entre Douchanbé et Chorsada ont été capturés par des éléments des forces gouvernementales, qui les ont roués de coups et se sont emparés de leur matériel. Ils ont failli perdre la vie pendant leur détention. Ils ont été relâchés au cours d'une fusillade vers la vallée de l'Hakimi, d'où ils ont pu regagner Garm avec l'aide de combattants de l'opposition. Vu l'insécurité, ils regagnent Douchanbé avec l'équipe de Garm de la MONUT, en passant par le Kirghizistan. La MONUT a vivement protesté auprès des autorités gouvernementales, qui ont présenté leurs excuses et promis que les coupables seraient identifiés et punis.

10. La situation a été également tendue près de la frontière avec l'Afghanistan, en particulier dans les secteurs de Kalai-Khumb et de Vanj. Plusieurs tentatives d'infiltration par de petits groupes de combattants de l'opposition à partir du territoire afghan ont été repoussées par l'artillerie des forces des frontières russes opérant du côté tadjik de la frontière. Le commandant des forces des frontières russes a informé la MONUT qu'en vertu d'un accord conclu avec les autorités des frontières afghanes, les combattants de l'OTU ne peuvent pénétrer dans une bande large de 25 kilomètres du côté afghan de la frontière. En vertu du même accord, les forces des frontières russes sont autorisées à pénétrer dans la zone d'exclusion pour poursuivre les combattants de l'opposition.

11. À Douchanbé, les actes terroristes se sont poursuivis, visant essentiellement le personnel militaire russe. Le 19 novembre, un officier du Ministère tadjik de la défense, d'origine russe, a été assassiné. Le soir du même jour, l'épouse d'un militaire russe a été enlevée; on est toujours sans nouvelles d'elle. Le 20 novembre, deux soldats russes des forces de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI) ont été grièvement blessés lors d'une attaque par des individus armés non identifiés. Le 22 novembre, un car appartenant aux forces des frontières russes a été attaqué à la roquette antichar et à l'arme légère, une personne étant tuée et plusieurs autres blessées. Au cours des combats qui ont suivi et qui ont duré 40 minutes, les soldats tadjiks et russes ont appréhendé quatre suspects. Personne n'a revendiqué ces attaques.

Commission mixte

12. La Commission mixte s'est employée activement à réduire les tensions entre forces gouvernementales et forces de l'opposition sur le terrain. Ses Coprésidents ont contribué à la signature, le 16 septembre, de l'accord de cessez-le-feu dans la vallée du Karateguine, ce qui a permis de réduire

considérablement la tension dans la région. Ils se sont efforcés de promouvoir l'application de l'accord et de maintenir une voie de communication entre le Gouvernement et l'opposition.

13. À la mi-septembre 1996, la Commission mixte a adressé une déclaration au Président de la République ainsi qu'au chef de l'OTU, dans laquelle elle lançait un appel en faveur de la confiance mutuelle et de la création de conditions propices à l'application de l'accord d'Achgabad et à la réconciliation nationale. La MONUT a continué d'épauler la Commission mixte, menant des patrouilles conjointes et facilitant ses rencontres avec des représentants du Gouvernement et de l'opposition.

Liaison

14. La MONUT a maintenu des contacts étroits avec le Gouvernement tadjik et les dirigeants de l'OTU. Elle a aussi maintenu des contacts réguliers avec les troupes russes déployées le long de la frontière et les forces de maintien de la paix de la CEI, tant au niveau des états-majors que sur le terrain. Elle a par ailleurs coopéré étroitement avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Elle a poursuivi ses activités de liaison et ses contacts réguliers avec les autres organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales afin de faciliter la définition des besoins et l'acheminement de l'aide humanitaire.

Liberté de mouvement

15. Il est arrivé que le Gouvernement et l'opposition imposent des restrictions à la liberté de mouvement de la MONUT. Par deux fois, le 30 septembre et le 4 octobre, une équipe de la MONUT a été arrêtée à un point de contrôle de l'opposition au village de Karasagur, près de Garm, où elle a été malmenée et agressée et où elle a essuyé des coups de feu. La MONUT a protesté par écrit auprès de la direction de l'OTU et a reçu des garanties que cet incident ne se reproduirait pas.

Questions d'organisation

16. En décembre 1996, la MONUT avait un effectif total de 96 personnes, dont 44 observateurs militaires de l'Autriche (5), du Bangladesh (7), de la Bulgarie (6), du Danemark (4), de la Jordanie (6), de la Pologne (3), de la Suisse (5), de l'Ukraine (3) et de l'Uruguay (5), et 33 civils, dont 20 personnes recrutées sur le plan international. Le général de brigade Hasan Abaza (Jordanie) dirigeait les observateurs militaires.

17. En plus de son quartier général à Douchanbé, la MONUT a déployé huit postes d'équipe à Kurgan-Tyube, Moskovskiy, Piandj, Tavildara, Kalai-Khumb, Vanj, Khorog et à Garm. Le 1er novembre, elle a ouvert un bureau de liaison à Taloqan, dans le nord de l'Afghanistan, pour assurer la liaison directe avec les dirigeants de l'opposition qui se trouvent dans cette localité (voir la carte ci-jointe).

Aspects financiers

18. Dans sa résolution 50/238 du 7 juin 1996, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 7 478 900 dollars (montant brut) pour le financement de la Mission du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997. Par conséquent, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de celle-ci au-delà du 15 décembre 1996, on peut estimer qu'il lui coûtera 623 242 dollars par mois en présumant constants les effectifs et les attributions de la Mission.

19. Les quotes-parts à verser au Compte spécial de la Mission qui n'avaient pu être réglées depuis la création de celle-ci atteignaient 1 019 418 dollars au 15 décembre 1996, ce qui représente environ 6 % du budget de la Mission mis en répartition entre les États Membres. Pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix, le montant des contributions non réglées s'élève à 1,7 milliard de dollars.

20. S'il n'y a pas de nouvelles contributions volontaires, le Fonds d'affectation spéciale créé en application de la résolution 968 (1994) du Conseil de sécurité pour appuyer les travaux de la Commission mixte sera épuisé au 31 décembre 1996. Les États Membres sont instamment priés d'y verser une contribution.

III. PROCESSUS DE NÉGOCIATION

21. Les négociations sont au point mort depuis le mois de juillet, mais les deux parties sont convenues lors des derniers pourparlers d'Achgabat de reprendre leurs consultations à la mi-août, en les concentrant sur certaines questions politiques clefs. La délégation de l'OTU a demandé comme auparavant que les pourparlers se tiennent à Téhéran plutôt qu'à Achgabat, alors qu'il était entendu qu'ils se dérouleraient sans interruption et au même endroit. Comme la situation se détériore rapidement et qu'elles ne parviennent pas à s'entendre sur le lieu de ces consultations, les parties ont accueilli favorablement la proposition de mon Représentant spécial tendant à faire se rencontrer le Président Rakhmonov et M. Nuri, dirigeant de l'OTU, pour débloquer le processus de négociation et permettre aux délégations de recevoir des instructions décisives pour les pourparlers suivants.

22. À la mi-septembre 1996, mon Représentant spécial s'est entretenu avec le Président Rakhmonov à Douchanbé, et avec A. Himmatzodah, dirigeant en second de l'OTU, à Islamabad, à propos des questions de fond et des problèmes d'organisation que soulevait la rencontre des deux dirigeants. Il a en outre évoqué les questions liées au processus politique intertadjik avec les Ministères des affaires étrangères de la Fédération de Russie (à Moscou), du Kazakhstan (à Almaty), du Pakistan (à Islamabad) et de l'Afghanistan (à Kaboul). Grâce à quoi le Président Rakhmonov et M. Nuri devaient se rencontrer à Moscou les 16 et 17 octobre, rencontre qui devait être précédée par une réunion de travail à Téhéran entre experts chargés d'en assurer la préparation.

23. La réunion préparatoire de Téhéran s'est tenue du 9 au 17 octobre 1996. Elle était consacrée à l'élaboration d'un projet d'accord que les deux dirigeants signeraient au cours de leur rencontre à Moscou. Même si certains problèmes restaient sans solution, les deux parties ont considérablement

progressé dans la résolution des questions politiques fondamentales. Elles se sont entendues sur des solutions d'accommodement pour rédiger plusieurs passages importants du texte concernant :

a) La vision commune de l'avenir de l'État et de la société tadjiks (préambule);

b) La création d'une commission de réconciliation nationale, organe d'autorité doté de pouvoirs et de responsabilités déterminés;

c) La durée de la période de transition (de 12 à 18 mois);

d) La date butoir des négociations intertadjikes (le 1er juillet 1997);

e) La prorogation de l'armistice, maintenu pendant toute la durée des négociations;

f) La création d'un forum consultatif des peuples du Tadjikistan;

g) L'amnistie générale, sous forme de pardon mutuel;

h) L'échange général de prisonniers de guerre et de détenus.

Il faut regretter que la rédaction de ce projet n'ait pas été achevée et que la rencontre du Président Rakhmonov et de M. Nuri à Moscou n'ait pas eu lieu, au contraire de ce qui avait été convenu, par suite de divers contretemps imputables pour l'essentiel à l'opposition.

24. La réunion préparatoire de Téhéran étant restée sans résultat, le Président Rakhmonov et M. Nuri se sont écrit à ce sujet et ont réaffirmé une fois encore qu'ils souhaitaient se rencontrer à Moscou, ce dont ils ont informé mon Représentant spécial. Au cours des visites que celui-ci a rendues à M. Nuri à Téhéran du 22 au 25 novembre et au Président Rakhmonov à Douchanbé, il a été convenu qu'une rencontre préliminaire aurait lieu le 9 décembre dans le nord de l'Afghanistan. Un accord de principe a également été conclu quant à la réunion qui devait suivre à Moscou à la fin de décembre, et aux négociations préparatoires de haut niveau que les experts des deux parties devaient tenir pour parachever le projet d'accord. Les deux dirigeants ont accepté que ce soit mon Représentant spécial qui décide du lieu de la réunion préparatoire.

25. Cependant, comme on l'a dit ci-dessus, la situation dans le pays s'est sérieusement aggravée ces quelques derniers jours et, à la date du présent rapport, les chances de voir le Président Rakhmonov et M. Nuri se rencontrer comme prévu le 9 décembre dans le nord de l'Afghanistan, les pourparlers préparatoires se tenir ensuite et les deux dirigeants se rencontrer à nouveau à Moscou, apparaissent de plus en plus incertaines.

IV. ACTION HUMANITAIRE ET ACTIVITÉS DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

26. La situation humanitaire d'ensemble reste critique au Tadjikistan. La dégradation catastrophique des infrastructures sociales et industrielles, et

/...

l'effondrement de la protection sociale et des services de santé et d'enseignement, le manque de fioul pour chauffer les hôpitaux, les écoles et les maisons et le recul marqué du revenu réel de la plupart des foyers, ont concouru à mettre de larges secteurs de la population tadjike dans l'impossibilité de subvenir même à leurs besoins alimentaires. Les personnes déplacées, dont le nombre ne cesse de croître, constituent une catégorie distincte, qui bénéficie des secours d'urgence du Comité international de la Croix-Rouge mais a cruellement besoin d'assistance supplémentaire.

27. Voyant s'aggraver ainsi les conditions humanitaires, j'ai demandé au Département des affaires humanitaires de prendre la tête d'une mission interinstitutions qui serait chargée d'évaluer la situation et faire aux organismes des Nations Unies des recommandations sur la manière d'y parer. La mission a trouvé le Tadjikistan dans une situation de pénurie généralisée présentant un certain nombre de poches où la crise humanitaire est aiguë, et elle a recommandé d'alerter la communauté internationale en appelant son attention sur l'urgence des besoins. L'appel aux donateurs, initiative intégrée des institutions des Nations Unies visant les besoins humanitaires urgents du Tadjikistan, a été lancé en novembre 1996. Il y est demandé environ 22 millions de dollars pour répondre aux besoins d'urgence de décembre 1996 à mai 1997. Il y est également prévu certaines activités auxquelles les États Membres auraient à concourir, notamment pour régler le problème des mines et renforcer la coordination sur place de l'action humanitaire – grâce à la remise en fonction auprès du Coordonnateur résident de l'ONU d'un groupe de terrain relevant du Département.

28. L'ampleur du problème que posent les mines a fait envisager la création d'un centre d'action antimines. Ce centre établira un plan d'action détaillé, avec système de gestion de l'information suppléant le rassemblement, l'analyse et la diffusion des données, de manière que l'on puisse disposer des renseignements nécessaires aux activités de formation antimines et à la planification d'un éventuel déminage dans le cadre humanitaire. Le centre mettra au point, administrera et coordonnera les programmes de sensibilisation aux dangers des mines destinés à la population (y compris dans la région tenue par l'OTU), aux administrations publiques compétentes, à la MONUT, aux autres organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales. Lorsqu'une solution politique aura été trouvée, on se fixera de plus pour objectif de mettre au point et d'engager tous les moyens nécessaires à l'élaboration d'un programme tadjik de déminage, assorti de priorités et coordonné avec l'action humanitaire internationale et l'effort de relèvement.

29. Pendant la période couverte par le présent rapport, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM), de même que le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, étaient représentés au Tadjikistan par des bureaux permanents. En outre, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) avait sur place un agent de liaison local. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a poursuivi la réalisation de ses programmes avec l'appui d'un responsable national rattaché au PNUD. D'autres organismes des Nations Unies qui ont une représentation régionale ailleurs en Asie centrale (comme c'est le cas du Programme des Nations Unies pour le

contrôle international des drogues à Tashkent et de l'UNESCO à Almaty) ont envoyé des missions au Tadjikistan aux fins de leur programme. En outre, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), qui a signé un accord de coopération avec l'Organisation des Nations Unies avait également un bureau au Tadjikistan.

30. Le PAM dirige la plus importante opération humanitaire du Tadjikistan et coordonne la distribution des vivres à l'échelle du pays. À l'heure actuelle, 620 000 personnes – soit environ 12 % de la population qui se trouve au Tadjikistan – sont considérées comme très vulnérables et reçoivent à ce titre une aide alimentaire. L'UNICEF continue de seconder le Gouvernement dans sa campagne de vaccination antidiphthérique. Il participe également aux activités d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les campagnes, et à la réalisation d'un programme d'éducation en faveur de la paix, rattaché sur le plan moral au Programme de restauration de la paix et de la confiance soutenu par le PNUD. L'UNICEF fournit des moyens d'enseignement aux établissements scolaires et apporte son aide dans le domaine de la santé et de l'alimentation. Le HCR supervise le rapatriement d'Afghanistan et du Turkménistan de petits groupes de Tadjiks. C'est l'OSCE qui s'occupe du problème de la protection des réfugiés sur le terrain. Le HCR continue également de soutenir la réalisation d'un programme de formation dans le domaine juridique. Le PNUD a entrepris un vaste programme rural de restauration et de reconstruction, réalisé par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Il soutient également divers projets en cours de réalisation concernant la restauration de la confiance, l'intégration des femmes au développement, la coordination de l'assistance, la conduite des affaires publiques et le développement des petites entreprises. Pour mobiliser les fonds nécessaires, le PNUD et le Gouvernement ont organisé ensemble, à titre officieux, le premier tour de table des donateurs en octobre 1996.

31. Le FMI continue d'aider le Gouvernement en matière de balance des paiements et de budget. Il envisage de renforcer avec l'aide du PNUD les capacités institutionnelles de la Banque centrale et de la Douane. La Banque mondiale prévoit d'enclencher au début de 1997 un programme de dépaupérisation de 10 millions de dollars. Le dossier global du prêt à la reconstruction de 50 millions de dollars a atteint le stade final de l'approbation. Au cours de la réunion organisée sur le Tadjikistan en octobre 1996 par la Banque mondiale, le Groupe consultatif a promis une aide supplémentaire au titre de la restauration et du développement à long terme du Tadjikistan.

V. OBSERVATIONS

32. La situation générale au Tadjikistan s'est détériorée au cours des trois derniers mois. Les deux parties ont commis de nombreuses violations du cessez-le-feu, qu'elles ont cependant respecté du 16 septembre au 1er décembre dans la vallée du Karateguine, région où la situation était la plus tendue. Selon les informations que j'ai reçues de la MONUT, les combats se poursuivent. Cette situation, qui est en contradiction avec les intentions déclarées des parties tadjikes de résoudre le conflit par des moyens politiques, amène à douter sérieusement de leur sincérité et de leurs intentions.

33. D'un autre côté, j'ai pris note des déclarations faites récemment par le Président Rakhmonov et M. Nuri, qui se disent prêts à se rencontrer dans le nord de l'Afghanistan et à Moscou d'ici la fin de l'année. Je me félicite de ces plans et j'espère que les progrès encourageants réalisés au cours de la dernière série d'entretiens préparatoires à Téhéran se concrétiseront dans un accord qui pourrait donner au processus de négociation l'impulsion dont il a grand besoin. J'ai donné pour instructions à mon Représentant spécial de fournir toute assistance nécessaire pour la préparation de ces réunions. Dans ce contexte, je recommande au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la MONUT d'une nouvelle période de six mois. D'un autre côté, considérant les violations continues de l'accord de cessez-le-feu par les parties, je lui ai donné pour instructions de retirer les équipes de la MONUT qui se trouvent sur le terrain et de les ramener à Douchanbé, en attendant de voir comment évoluerait la situation. Je ferai de nouveau rapport au Conseil dans un mois sur le respect par les parties des dispositions de l'accord de cessez-le-feu et sur les résultats éventuels des réunions entre le Président Rakhmonov et M. Nuri.

34. Dans les circonstances actuelles, il est essentiel de rétablir un cessez-le-feu effectif. Je fais appel aux parties tadjikes pour qu'elles mettent immédiatement fin aux hostilités et respectent strictement leurs obligations aux termes de l'accord de cessez-le-feu.

35. Malheureusement, les menaces à la sécurité du personnel de la MONUT et les restrictions imposées à la liberté de mouvement des observateurs militaires ont fait obstacle aux activités de la Mission. Je demande aux deux parties de lever ces obstacles et de créer les conditions nécessaires au bon fonctionnement de la Mission.

36. Je reçois des rapports alarmants sur la détérioration des conditions de vie au Tadjikistan, en particulier dans les zones affectées par les combats. Il faut donc que les activités de secours d'urgence et les activités d'appui au développement se poursuivent parallèlement dans le pays. Une assistance humanitaire est toutefois nécessaire d'urgence pour assurer la survie des groupes les plus vulnérables de la population, et j'exhorte les États Membres à répondre généreusement à l'appel global interorganisations lancé par les Nations Unies.

37. Pour conclure, je tiens à rendre hommage à M. Gerd Merrem, mon Représentant spécial et chef de la Mission, au général de brigade Hasan Abaza, chef des observateurs militaires, ainsi qu'à tous ceux et celles qui, au service de la MONUT, ont accompli un travail remarquable dans des conditions difficiles et souvent dangereuses.

